

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

SOCIÉTÉ YELMINI SAS COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE

Par arrêté préfectoral du 20 février 2023, n°ICPE-2023-013, une enquête publique environnementale est ouverte **du lundi 13 mars 2023 au lundi 17 avril 2023 inclus**, sur les demandes présentées par la **société YELMINI SAS**, dont le siège social est situé : Chemin de Carlet – 39160 Saint-Amour, en vue d'obtenir pour la carrière de pierre de taille qu'elle exploite :

- le renouvellement et l'extension d'exploitation pour une durée de 30 ans, un volume maximum de production annuel de 14 000 tonnes (soit une production commercialisable d'environ 7 000 tonnes de pierres ornementales), sur une superficie totale de 19 604 m² (dont 7 078 m² d'extraction),
- la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis sur l'emplacement de l'ancienne scierie située au nord du site,
- une déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0 relative au rejet d'eaux pluviales,

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Aime-la-Plagne (73440) sise 112 avenue de Tarentaise.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (AE) et la réponse de la société YELMINI SAS à l'avis de l'AE est mis à disposition du public pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- en version papier en mairie d'Aime-la-Plagne, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 sauf les mardis après-midi et vendredis après-midi),
- en version papier et sur un poste informatique auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous après contact auprès du service à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr,
- sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante : <https://www.savoie.gouv.fr> rubrique politiques publiques / environnement risques naturels et technologiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / autorisation environnementale unique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier à la mairie d'Aime-la-Plagne, aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 sauf les mardis après-midi et vendredis après-midi),
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr

Il est précisé que les pièces jointes annexées doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-octets (Mo) et que les observations adressées par courrier électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département de la Savoie à l'adresse suivante : <https://www.savoie.gouv.fr> rubrique politiques publiques / environnement risques naturels et technologiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / autorisation environnementale unique.

Jusqu'au terme de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Aime-la-Plagne. Celles-ci seront annexées au registre papier de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Monsieur Jean-Michel CHARRIERE, retraité, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie d'Aime la Plagne (73440) sise 112 avenue de Tarentaise où il effectuera des permanences : le mercredi 15 mars 2023 de 9h00 à 12h00, le jeudi 23 mars de 9h00 à 12h00, le vendredi 31 mars de 9h00 à 12h00, le jeudi 6 avril de 9h00 à 12h00, le lundi 17 avril de 15h00 à 17h30.

L'accès à la mairie d'Aime-la-Plagne, la consultation du dossier et du registre d'enquête ainsi que l'accueil du public par le commissaire enquêteur se font dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la mairie d'Aime-la-Plagne.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès des responsables de ce dossier au sein de la société YEMINI SAS : Monsieur Stéphane CHAIGNE (stephane.chaigne-sec@orange.fr) .

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui sera tenu à disposition du public, au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » de la préfecture (pref-icpe@savoie.gouv.fr), en mairie d'Aime-la-Plagne et sur le site internet des services de l'État en Savoie, à l'adresse sus-mentionnée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société YELMINI SAS est le préfet de la Savoie.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de la Savoie à l'adresse sus-mentionnée.